### République Française

#### **DEPARTEMENT DES ARDENNES**

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 7 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept janvier à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le vingt-deux décembre deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire de la commune siège de la commune nouvelle, Monsieur Guy LEPAGE.

Nombre de Membres 41, en fonction 41, qui ont délibéré : 40.

Etaient présents: M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Jacques BARILLY, M. Marc GUÉNIOT, Mme Martine THIERNESSE, M. Stephen KRAUS, Mme Claude DRUMEL, Mme Annie QUENTIN, M. Michel GAUTRON, Mme Maria SCHOUMAKER, M. René PETITDAN, M. Mistral BANA, Mme Françoise MORETTE, Mme Myriam HIBLOT, Mme Claudine CHATELAIN, Robert GALMOT, M. Bernard NOLEVAUX, Mme Anne MANDRA, M. Jean-Paul GRASMUCK, Mme Christelle CAHART, M. Patrick MALLY Mme Isabelle PARENT M. Michel BELDJOUDI, Mme Noémie MAYET, M. Bertrand CHEMIN, Mme Cindy DAVESNE, M. Jean-Charles MASSIN, , M. Michael LEFEVRE, M. Jean-Pierre SAC, M. Steve HABARY, M. Pascal RODRIGUES DA SILVA, Mme Elyane DE MONTAGNAC.

Absent excusé sans pouvoir : M. Olivier BARBIER

Absents excusés avec pouvoir: Mme Marie-Madeleine BANA ayant donné pouvoir à M. Mistral BANA, Mme Sophie DROZDOWIEZ ayant donné pouvoir à M. Guy LEPAGE, M. Arnaud FAUCHERON ayant donné pouvoir à M. Marc GUÉNIOT, Mme Martine GOFFINET ayant donné pouvoir à M. René PETITDAN, M. Frédéric JAUMOTTE ayant donné pouvoir à Mme Martine THIERNESSE, Mme Brigitte KLEIN ayant donné pouvoir à Mme Cindy DAVESNE, M. Nicolas SCHOUMAKER ayant donné pouvoir à Mme Maria SCHOUMAKER, M. Bernard WATLET ayant donné pouvoir à M. Michel GAUTRON.

Secrétaire élu :	М.	Marc GUÉNIOT.	

Monsieur Jacques BARILLY, doyen d'âge du conseil municipal de la nouvelle commune, préside la séance jusqu'à l'élection du Maire de la Commune nouvelle, puis il cède la place à Monsieur Guy LEPAGE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend les décisions suivantes :

## DÉLIBÉRATION n° 1 : ELECTION DU MAIRE :

Monsieur BARILLY doyen d'âge préside la séance. Madame Noémie MAYET et Monsieur Robert GALMOT sont désignés assesseurs. Il fait appel des candidatures pour l'élection à la fonction de Maire de Bazeilles. Monsieur Guy LEPAGE est l'unique candidat à se déclarer.

Au terme du premier tour de scrutin, Monsieur Guy LEPAGE a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et il est proclamé MAIRE de la Commune Nouvelle de Bazeilles et immédiatement installé dans ses fonctions.

### **DÉLIBÉRATION n° 2 : NOMINATION DES MAIRES DELEGUES :**

Monsieur René PETITDAN et Monsieur Mistral BANA sont désignés Maires délégués.

### DÉLIBÉRATION n° 3 : FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE :

Monsieur le Maire propose, compte tenu de la population résultant du dernier recensement des trois communes et des dispositions prévues par la Charte de la commune nouvelle de fixer le nombre des adjoints à dix. Au terme du premier tour de scrutin, les 10 adjoints dont les noms suivent sont élus :

Francis BONNE, 1<sup>er</sup> adjoint, Claude DRUMEL, 6<sup>ème</sup> adjointe,

Jacques BARILLY, 2<sup>ème</sup> adjoint, Sophie DROZDOWIEZ, 7<sup>ème</sup> adjointe,

Marc GUÉNIOT, 3ème adjoint,

Annie QUENTIN, 8ème adjointe,

Martine THIERNESSE, 4ème adjointe, Michel GAUTRON, 9ème adjoint,

Stephen KRAUS, 5<sup>ème</sup> adjoint, Maria SCHOUMAKER, 10<sup>ème</sup> adjointe.

Adopté par 38 voix pour et 2 vote blancs.

# <u>DÉLIBÉRATION n° 4: VOTE DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES MAIRES DELEGUES ET DES ADJOINTS:</u>

L'article L. 2123-20-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les règles relatives à l'attribution des indemnités de fonction de maire, maires délégués et des adjoints. Compte tenu de la strate de population et du nombre d'élus au nouveau conseil, le calcul de l'enveloppe des indemnités cumulées du Maire, des Maires délégués et des adjoints permet de maintenir le versement des indemnités de chaque commune historique.

Fonction attributaire	Taux appliqué à l'indice 1015
MAIRE	41 %
MAIRES DELEGUES DE RUBECOURT ET LAMECOURT ET VILLERS-CERNAY	17%
PREMIER, DEUXIEME ET TROISIEME ADJOINT,	16,5 %
QUATRIEME ET CINQUIEME ADJOINT	6,6 %
SIXIEME ET SEPTIEME ADJOINT	16,5 %
HUITIEME, NEUVIEME ET DIXIEME ADJOINT	6,6 %

Adopté à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION n° 5 : COMMISSIONS :**

Monsieur le Maire présente les neuf commissions et demande aux conseillers de participer à l'élaboration des listes de membres de chaque commission comme suit :

Le Maire précise qu'il est président de droit de l'ensemble des commissions.

# <u>DÉLIBÉRATION n°6 : REPRESENTANTS ET DELEGUES DE DIVERS ETABLISSEMENTS :</u>

Le Conseil municipal reconduit les représentants et délégués des divers établissements :

ETABLISSEMENTS	Représentants ou Délégués de la Commune	Représentants ou Délégués de la Commune
École de Bazeilles Conseil d'école	Adjoint délégué aux affaires scolaires Marc GUÉNIOT	Michel BELDJOUDI
Maison de Retraite FLAMANVILLE	Président : Guy LEPAGE	
Conseil d'Administration	1. Délégués : Jean-Paul GRASMUCK	•
	2. Claudine CHATELAIN	
Lycée de Bazeilles	1. Délégués : Guy LEPAGE	
Conseil d'Administration		
Association Sauvegarde de l'Enfance	1. Délégué : Guy LEPAGE	
Conseil d'Administration		
Fédération Départementale des ÉNERGIES	Délégué titulaire :	Délégué suppléant :
	1. Francis BONNE	1. Arnaud FAUCHERON
Syndicat de Gestion de la forêt de Louis Val	Délégués titulaires :	Délégués suppléants :
	1. Jacques BARILLY	1. Claude DRUMEL
	2. Robert GALMOT	2. Bernard NOLEVAUX
Commission Communale des Impôts	Adjoint délégué :	
	1. Francis BONNE	
Conseiller des Questions de Défense	Francis BONNE	

Adopté à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATION n° 7: CREATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE:

Le Conseil municipal approuve la création du Centre Communal d'Action Sociale de la commune nouvelle de Bazeilles. L'ensemble des membres du CCAS historique de la commune de Bazeilles (membres élus et membres en raison de leurs compétences) est reconduit. A ces membres, il convient d'ajouter les maires délégués Messieurs PETITDAN et BANA. Les membres nommés en raison de leurs compétences pour les communes de RUBECOURT ET LAMECOURT et VILLERS-CERNAY seront désignés lors de la première réunion du CCAS.

Adopté à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATION n° 8 : DELEGATIONS AU MAIRE :

Le Conseil municipal décide les délégations suivantes au Maire de la commune nouvelle de Bazeilles, pour la période transitoire allant jusqu'à 2020 :

- 1. **Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales** utilisées par les services publics municipaux ;
- **2. Procéder à la réalisation des emprunts** destinés au financement des investissements prévus par le budget communal, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, dans la limite du montant des dépenses d'investissement inscrit annuellement au budget primitif ;
- 3. Réaliser les lignes de trésorerie pour un montant unitaire maximal de 800.000 € remboursables sur une durée maximale de 24 mois :
- 4. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics ainsi que leurs avenants, de travaux, services ou fournitures, pouvant être initialement passés en procédure adaptée en raison de leur montant, dès lors que les crédits sont disponibles au budget ;
- **5. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses** pour une durée n'excédant pas douze ans, qu'il s'agisse de contrats de location portant sur des biens communaux ou de contrats de location pris au profit de la Commune :
- 6. Passer les contrats d'assurance, et accepter les indemnités de sinistres ;
- 7. Créer ou modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal ;
- 9. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €;
- 10. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires d'avocat, notaire, expert et huissier de justice ;
- **11. Exercer** au nom de la commune **les droits de préemption**, définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, à l'occasion de l'aliénation d'un bien ;
- **12. Intenter les actions en justice et défendre** la Commune dans les actions intentées contre elle, ses élus ou ses agents, quel que soit le sujet concerné et quelle que soit la juridiction compétente, pour tous actes y compris le pouvoir d'interjeter appel ou de se pourvoir en cassation ;
- **13. Régler les conséquences dommageables** des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux;
- 14. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Le Maire précise que des délégations de signature seront accordées aux Maires délégués et aux adjoints dans des domaines déterminés.

Adopté à l'unanimité.

### DÉLIBÉRATION n° 9 : CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES :

Monsieur le Maire indique que les conseillers communautaires des communes historiques sont reconduits dans leur fonction.

- -Monsieur Guy LEPAGE, Maire de la Commune de BAZEILLES,
- -Monsieur René PETITDAN, Maire délégué de VILLERS-CERNAY,
- -Monsieur Mistral BANA, Maire délégué de la commune de RUBECOURT ET LAMECOURT,

La séance est levée à onze heures trente-cinq minutes, Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits. Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations